

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour la filière céréalière du 16 novembre 2017

Le conseil spécialisé pour la filière céréalière s'est réuni le 16 novembre 2017, sous la présidence de Rémi Haquin. À l'ordre du jour : le partenariat entre FranceAgriMer et l'Autorité des marchés financiers, les modalités de financement des céréales avec l'aval de FranceAgriMer pour la campagne 2018/19 et les nouvelles prévisions pour la campagne commerciale en cours.

Projet de convention entre FranceAgriMer et l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour mieux encadrer les marchés de matières premières

Suite à la crise des subprimes en 2007, les pays du G20 ont décidé de renforcer l'encadrement des marchés financiers afin d'en prévenir les dysfonctionnements et les abus. Cette prise de conscience internationale s'est concrétisée par d'importantes évolutions des textes européens encadrant les marchés financiers, avec pour objectifs de renforcer la transparence des marchés financiers, réduire le risque systémique et les défauts de convergence, renforcer le rôle des autorités des marchés financiers, au niveau européen à travers l'ESMA et au niveau français via l'AMF. L'AMF s'est ainsi vu renforcée dans ces nouvelles missions de détection et de sanction des pratiques abusives et des manipulations de marchés, en particulier les manipulations croisées des marchés financiers et physiques. Son rôle de surveillance des marchés à terme d'instruments financiers dont le sous-jacent est un marché physique de matières premières, notamment agricoles (blé, maïs, orge, colza, lait) est conforté.

Dans ce cadre, l'AMF s'appuiera sur le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et FranceAgriMer, en vue de collecter les informations pertinentes sur les marchés physiques agricoles et obtenir des expertises sectorielles utiles dans la perspective de mise en œuvre de la nouvelle réglementation à compter du 3 janvier 2018. Une convention sera prochainement signée entre l'AMF et FranceAgriMer pour définir l'étendue et les modalités pratiques de la mise en œuvre de ce partenariat entre les deux institutions.

Financement des céréales avec l'aval de FranceAgriMer pour la campagne 2018/19

Le conseil spécialisé a donné un avis favorable au projet de décision de la directrice générale de FranceAgriMer concernant les modalités de financement des céréales avec l'aval de FranceAgriMer pour la campagne 2018/19. Le dispositif acté pour 2017/18 est reconduit.

L'aval est une forme de caution accordée par FranceAgriMer aux collecteurs de céréales (coopératives et négociants) pour garantir aux agriculteurs le paiement comptant de leurs livraisons. Il permet aux collecteurs de mobiliser la trésorerie nécessaire auprès des établissements bancaires pour financer l'achat de céréales aux producteurs, avant leur mise en marché effective.

Nouvelles prévisions pour la campagne commerciale française 2017/18

Blé tendre : prévisions d'exportations vers pays tiers révisées à la baisse face à la compétitivité des origines mer Noire

Sur le marché français, les utilisations de blé sont maintenues au même niveau que le mois dernier à 9,2 millions de tonnes (Mt). Les ventes vers l'Union européenne sont légèrement ajustées à la hausse à 8,1 Mt (+ 60 000 tonnes par rapport au mois dernier, à destination de la Belgique et des Pays-Bas principalement). *A contrario*, les prévisions d'exportations de grains vers les pays tiers sont révisées à la baisse à 9,9 Mt (- 0,3 Mt par rapport au mois dernier), face à la compétitivité des origines mer Noire, qui s'écoulent pour le moment sans difficulté logistique particulière. Le stock de blé tendre français pourrait ainsi s'alourdir à plus de 3,3 Mt en fin de campagne, en dépit d'une légère baisse des prévisions de collecte.

Orges : revalorisation des prévisions d'exportations vers l'Union européenne et les pays tiers

Sur le marché français, les prévisions d'utilisation d'orge par les fabricants d'aliments du bétail sont révisées à la baisse de 100 000 tonnes par rapport au mois dernier, à 1,2 Mt, au profit du maïs. Les prévisions de ventes de grains vers l'Union européenne sont ajustées à la hausse à près de 3,4 Mt (+ 65 000 tonnes par rapport au mois dernier à destination principalement des Pays-Bas et de la Belgique) et les exportations vers les pays tiers sont revalorisées à 3,4 Mt (+ 100 000 tonnes par rapport au mois dernier). Le stock de fin de campagne (0,9 Mt) pourrait être l'un des plus faibles de ces dernières années.

Maïs : davantage d'incorporations en alimentation animale

Malgré des prévisions d'incorporation en alimentation animale en hausse par rapport au mois dernier (+ 0,1 Mt à 2,7 Mt), le stock français de maïs pourrait s'alourdir à 2,7 Mt en fin de campagne sous l'effet conjugué d'une récolte et d'une collecte de maïs revue à la hausse et de prévisions de ventes vers l'Union européenne ajustées à la baisse à 4,7 Mt (-60 000 tonnes par rapport au mois dernier).

Blé dur : des disponibilités pour approvisionner nos clients de proximité

Avec le retour à la normale de la production française de blé dur à 2,1 Mt, la France pourrait exporter près d'1 Mt vers l'Union européenne et 0,4 Mt vers les pays tiers. L'utilisation de blé dur par les semouliers français, débouché stable depuis plusieurs années, est maintenue à un peu moins de 0,5 Mt.

FranceAgriMer a présenté à l'occasion de ce conseil, ainsi que prévu dans le cadre du plan de relance blé dur, un focus détaillé sur la situation du marché du blé dur au niveau mondial, européen et français. La production française est repartie à la hausse en 2017 (+ 28 % par rapport à 2016), grâce à de bons rendements qui ont largement compensé un recul des surfaces de 5 % par rapport à l'an dernier. Malgré tout, la production européenne de blé dur est en léger repli de 2 % à 9,1 Mt (contre 9,4 Mt en 2016) sous l'effet d'une récolte italienne très en dessous de celle de 2016.

La production mondiale, estimée à 36,6 Mt, est pour sa part, en recul de 8 % par rapport à 2016 avec une chute notable de la production canadienne (-40 % de 7,8 Mt en 2016 à 4,5 Mt en 2017) en raison de la sécheresse. Néanmoins, l'offre canadienne est d'excellente qualité et les exportations de ce pays devraient même progresser par rapport à l'an dernier.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au conseil spécialisé du 16 novembre 2017 sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Cereales>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr